

À propos des dérives sémantico-statutaires et du moyen de s'en sortir par les statuts

Depuis le vote du 6 octobre, des déclarations et des résolutions postulent que le texte « Pour un Manifeste... » serait devenu, par le miracle d'un vote minoritaire, « la base commune des communistes », « la base commune à tous et à toutes », d'aucuns s'autorisant à ajouter qu'on peut l'amender sauf sur « l'essentiel ». Les statuts eux disent (chap. III Le congrès art.11.1) : « le texte... devient la base commune DE DISCUSSION de tous les communistes » et est (chap III 11.2)

amendable « librement EN TOUT ou partie » ce qui est sensiblement différent.

Considérant que des camarades visiblement « organisés en tendance » (sauf peut-être pour la Commission de la Transparence des Débats) contrairement aux statuts (chap III 8) ont avant même que le « Conseil National élabore un projet de base commune... » (chap III art 11.1) construit un projet de changement de la direction sur la base d'un texte alternatif, puis utilisé la faille statutaire du vote à majorité simple (avec 4 textes) mais aussi nos insuffisances dans la conduite du débat démocratique auquel ils ont substitué une véritable campagne électorale(iste). De tout cela je suis prêt à témoigner et à apporter les preuves, si je suis convoqué par la CTD.

Considérant que dans un temps réduit il paraît difficile de modifier un texte « partisan » par des amendements à ce jour inconnus.

Considérant que le risque est grand d'aboutir à une majorité factice sur un texte fermé ou qu'au contraire ce texte, non modifié sur l'essentiel, soit rejeté en dernière instance par le congrès.

Considérant que le texte adopté par le CN en juin après de longs mois de concertation, certes insuffisante, est un texte, certes insuffisant, mais ouvert.

Considérant que le débat devra continuer au congrès et après le congrès pour « réinventer » et le communisme et le parti communiste, que les questions liées aux échéances électorales peuvent être tranchées le moment venu par des conférences nationales et le vote des communistes.

Considérant tout cela et bien d'autres choses encore, mais là j'en vois un paquet qui commencent à somnoler...

Je propose, conformément aux statuts, un amendement unique mais conforme au statut (chap III 11.2) qui règle de façon magistrale le problème :

« Le texte « pour un Manifeste.... » est de sa première à sa dernière ligne supprimé et remplacé par le texte adopté par le CN Le communisme est la question du XXIe siècle »

je soumettrai cet amendement à ma réunion de cellule (et oui ça existe encore) jeudi 25 octobre.

Alain Grelaud